



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 MARS 2023**

**A 19H.30, ABRI PC DE MUR**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
4. Communications du bureau
5. Demande de crédit de CHF 70'000.— pour le remplacement d'un véhicule... pour l'entretien secteur plage/ Préavis municipal 2023/01
6. Rénovation de la Villa Constantine
7. Communications municipales :
  - a. Chemins AF (améliorations foncières)
  - b. Terres communales
  - c. Centre de loisirs
  - d. Structures modulaires
8. Informations des délégués dans les associations intercommunales
9. Interpellations – motions – postulats
10. Réponse postulat AISTBV
11. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.30, Mme Sabine Thierrin, vice-présidente ouvre la séance. Elle remplace pour cette séance M. Christian Kolly, président, qui ne peut être présent ce soir. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires, et elle rappelle que cette séance est enregistrée, et prie les intervenants de bien donner leur nom avant leur intervention. Elle salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que M. Pierre Koestinger, pour le journal de la Broye.

**1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Béatrice Chuard, Catherine Lüscher, Géraldine Mosimann, Céline Ventrice et MM. Alexandre Bardet, Gilles Bardet, Simon Jaunin, Christian Kolly, Dylan Loup et M. Frédérick Oulevey.

Présents : 40. Absents : 10 La majorité absolue est de 21. Le quorum est atteint.

## 2. **Approbation de l'ordre du jour**

**La Vice-Présidente** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Elle demande s'il y a une remarque particulière sur cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas. La Vice-Présidente demande aux Conseillers qui sont d'accord avec cet ordre du jour de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers, avec la convocation. Il ne sera pas lu. Aucune remarque n'est parvenue auprès du bureau, et elle demande si quelqu'un a une remarque à faire maintenant. Ce n'est pas le cas. **La Vice-Présidente** propose aux membres du Conseil qui sont d'accord avec ce procès-verbal de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 4. **Communications du bureau**

**La Vice-Présidente** informe que comme il avait été annoncé le 13 décembre, il y avait plusieurs commissions qui devaient être formées pour pouvoir examiner des dossiers ces prochains mois. Il y a encore une place dans la commission pour le règlement du port, et ce serait bien que ce soit une personne faisant partie de l'Entente du Vully qui prenne cette place, ceci pour respecter la parité, puisque les deux autres personnes font partie du PLR. Si quelqu'un est intéressé il peut s'annoncer auprès d'elle à la fin de la séance, sinon M. Christian Kolly, Président, se chargera de nommer quelqu'un.

Comités des partis : M. Nicolas Vincent ayant démissionné de son rôle de président du comité de l'Entente du Vully, un nouveau comité a été créé. Les membres des deux comités de partis sont diffusés à l'écran aux membres du Conseil. Elle rappelle que ces comités fonctionnent de manière différente, car pour le PLR il y a un comité central qui regroupe Avenches, Faoug Vully-Lacs et Cudrefin. Pour notre commune, c'est M. Alexandre Bardet qui s'occupe du groupe PLR.

**Mme Sabine Thierrin** donne les dates des prochains conseils, soit :

- Mardi 2 mai 2023
- Mardi 27 juin 2023
- Mardi 26 septembre
- Mardi 12 décembre 2023

## 5. **Demande de crédit de CHF 70'000.—pour le remplacement d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien du secteur plage, de ses alentours et le déneigement, préavis N° 2023/01**

**La Vice-Présidente** demande si la Municipalité veut s'exprimer sur ce sujet. Ce n'est pas le cas.

**M. Damian Fioretta**, rapporteur pour la Commission des finances, donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« En conclusion, la Commission des finances recommande à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à commander le nouveau véhicule selon les modalités de l'offre n° 3 ;
- de lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 70'000.—TTC ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense de CHF 70'000.—sur une période de 10 ans à raison de CHF 7'000.—par année, par le biais du chapitre 1610 ;
- que l'investissement soit comptabilisé dans le patrimoine administratif dans la section 250'000, mobilier, machines et véhicules. »

**La Vice-Présidente** demande s'il y a des questions ou des remarques par rapport à ce préavis. Ce n'est pas le cas.

Les Conseillers qui sont d'accord avec le préavis municipal 2023/01, demande de crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien du secteur plage, de ses alentours et le déneigement, sont priés de le faire par un levé de main. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

## 6. Rénovation de la villa Constantine

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale en charge de ce dossier, prend la parole et explique que la Municipalité pensait arriver ce soir avec un préavis concernant la rénovation de la villa de Constantine, mais comme il sera vu lors de la présentation, les choses se sont un peu compliquées, et une explication est de ce fait nécessaire.

Cette villa se trouve à Constantine, et date de 1966. Au sous-sol, il y a une salle communale, qui n'est plus actuellement mise à disposition pour une location, en-dessus, il y a un appartement situé au rez, avec une chambre et un galetas dans les combles. La surface est de 100 m<sup>2</sup> au sol, et le chauffage est à mazout. Le chauffage a fonctionné jusqu'en 2019, dans un système qui chauffait aussi le Château et l'école. Depuis quelques années, il y a une citerne qui fait que la villa est complètement autonome.

Elle rappelle qu'en 2019, il y a eu deux rapports établis par des experts pour vendre ou valoriser ce bien. Au mois de juin 2022, ce sujet avait été discuté lors de la séance : à cette époque, ils ne trouvaient pas judicieux de vendre un bien communal si ce n'était pas nécessaire. De plus, cette villa est située au centre du village, et si elle était vendue, nous ne serions plus maîtres de ce qui se passe autour de l'école et du château. Début 2022, la remise en état de l'appartement a été envisagée, car il n'était plus louable dans des conditions optimales. Une offre a été demandée pour la rénovation de l'appartement et de la salle également. La municipalité a eu quelques échanges avec un des experts de 2019, car ils hésitaient par rapport à ce qu'il fallait faire. Trois issues ont été proposées :

1. La vente, mais qui pour la municipalité n'entraîne pas en ligne de compte,
2. Faire une rénovation soit partielle ou totale,
3. Raser la villa et refaire quelque chose de neuf, en lien aussi avec les citoyens, avec peut-être un espace à leur disposition.

Fin 2022, un des experts de 2019 a été mandaté pour faire une offre pour une rénovation complète, avec toutes les mesures énergétiques possibles, incluant le changement du chauffage, pose de panneaux solaires. Cet expert a été plus loin en proposant un balcon plus grand, qui permettrait aux locataires d'avoir leur coin privé sur le dehors, au lieu d'avoir la mixité avec la salle en-dessous.

En février 2022, le montant de rénovation partielle s'élevait à CHF 330'000.00, et celui de la rénovation complète à CHF 685'000.00, y compris les subventions qui pourraient être obtenues en ayant une rénovation énergétique complète. Le modèle de la rénovation complète n'a pas convaincu la Municipalité, car il s'agit d'une somme importante. C'était ce qui avait été initialement prévu de nous présenter ce soir, mais ils sont revenus sur leur idée, car c'est un investissement important avec une rentabilité incertaine, surtout au niveau du local qui serait soit loué aux citoyens, ou soit loué comme local commercial.

Cependant, comme ils avaient pris leurs avances, ils avaient déjà une séance avec la commission des bâtisses, qui a été maintenue. La commission des bâtisses penche également comme la Municipalité pour une rénovation partielle, avec la possibilité d'amener quelques améliorations, mais il faudra encore voir ce qu'engendrerait comme surcoût la suppression des radiateurs par exemple. La commission revient aussi sur le fait que ce serait plus judicieux de louer le bâtiment dans son ensemble à une personne qui utiliserait aussi le local pour une activité propre au locataire, ce qui enlèverait l'inconvénient de la mixité avec des locations. Mme Marie-Pierre Vincent donne également le chiffre de CHF 40'000.—, en plus des CHF 330'000.00, comme somme prévue pour un aménagement extérieur, comme par exemple le changement des volets, afin de rendre cette villa plus jolie aussi extérieurement.

**Mme Thierrin** remercie Mme Vincent pour sa présentation, et demande s'il y a des questions de compréhension par rapport à cet exposé.

**M. Jean-Michel Loup** prend la parole en tant que président de la commission des bâtisses. Lors de leur séance avec Mme Vincent en février dernier, au vu de la présentation des chiffres, ils ont pensé que mettre presque CHF 700'000.00 pour une rénovation totale d'un bâtiment c'était un peu excessif. C'est pour cela qu'ils sont plutôt d'avis de partir sur une rénovation partielle, même si énergétiquement ce n'est pas idéal, mais financièrement cela paraît plus logique. Ils étaient très rapidement d'accord que c'était plus simple de louer un tel bâtiment à un seul locataire, plutôt que d'avoir soit deux locataires, ou soit un appartement et une salle communale. Evidemment si on part dans l'optique de la louer qu'à une seule personne, cela implique qu'il n'y aurait plus de salle communale disponible pour la population. Ce sujet est sensible dans chaque village, afin de ne pas perdre l'acquis qu'il y avait avant la fusion, mais il apparaît que c'est quand même une décision sine qua non de la louer qu'à un seul locataire. C'est pour cela que la commission des bâtisses trouvait bien de présenter ce sujet aujourd'hui, afin d'obtenir une décision de principe sur une location de l'entier du bâtiment.

M. Jean-Michel Loup explique qu'il manque quelques chiffres. Certes il y a le chiffre de CHF 330'000.--, mais il n'est pas compris dans ce montant la création d'une salle de bain supplémentaire par exemple. Il faudrait refaire un devis comprenant ces modifications, et cela implique de savoir ce que veut le Conseil pour le devenir de cette villa.

**M. Damian Fioretta** – demande de quand date ces chiffres ? Réponse : de 2022. Il faut également penser au désamiantage. **Mme Marie-Pierre Vincent** dit qu'il y en a surtout au niveau de la salle de bain.

**M. Antoine Savary** – Lorsqu'il a été discuté de ce point lors d'une séance, ils se sont rendus compte que les gens sont très attachés à leur village, et aux objets qui avaient été transmis à Vully-les-Lacs lors de la fusion. Les gens de Constantine sont très attachés à ce qu'il y ait une salle communale, et ils sont très étonnés de savoir qu'on pouvait la louer, alors qu'elle n'était pas sur le site internet de la commune. Tout cela a donné lieu à d'intenses débats, et ils se sont rendus compte qu'il est très difficile de trancher comme ça pour prendre une décision, sans avoir une vision suffisamment large, à savoir, est-ce qu'il ne resterait que le caveau à louer dans ce village-là, ou le caveau et cette salle. Tout cela mériterait que le sujet soit plus approfondi, afin que le village ne se sente pas dépossédé de quelque chose qui leur tient à cœur.

**M. Jean-Michel Loup** – c'est vrai que c'est un peu ça le but de la discussion de ce soir, c'est de savoir ce qui doit être fait, car la Municipalité ne sait pas trop ce qu'elle doit faire. Doit-elle établir des chiffres avec une location complète ou avec une location d'un appartement et d'une salle communale séparée ? C'est le problème qui a été soulevé lors de la séance de la commission des bâtisses, et ils aimeraient avoir un avis du conseil là-dessus, afin d'éclaircir la situation.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipal, répond qu'à moins que le conseil dise que la somme de CHF 685'000.—ne dérange pas.

**La Vice-Présidente** demande à M. Jean-Michel Loup si c'est un vote de principe qu'ils aimeraient et aussi savoir quelle direction le Conseil souhaite prendre.

**M. Raphaël Vincent** dit qu'il est aussi de la commission des bâtisses, et que c'est vrai, à cause des nuisances provoquées lors de la location d'une salle communale en-dessous d'appartements, ils sont partis dans l'idée de ne pas faire de salle communale. Mais ils se sont aussi posé la question de supprimer une salle communale. Il faut aussi se dire qu'il y a le caveau à côté qui est communal et qui peut être loué. Il a été demandé à la Municipalité si cette salle avait été louée ces dernières années, et la réponse a été non, mais en même temps elle n'était plus sur le site internet.

**M. Christophe Tombez** – Son épouse a été une fois dans cette salle, qui n'était plus chauffée, et les toilettes hors d'usage, donc à peu de chose près elle pouvait être considérée comme insalubre à la location. En voyant les photos, il pense que cette villa a quand même un petit cachet, et en ayant discuté avec des gens de Constantine, il a eu des retours de certains habitants qui étaient quand même une volonté très forte de garder une salle communale pour les habitants du village en tout cas, car pour eux, elle fait partie de leur patrimoine et c'est important. Il pense que c'est bien de faire un vote pour aussi donner une direction plus claire à la Municipalité.

**M. René Fluri** – Finalement la rénovation totale c'est CHF 685'000.00 avec un usage mixte, avec le balcon etc., cela donne un surplus de CHF 310'000.00 pour la salle, et la valeur finalement pour la commune c'est d'avoir une salle communale, et avec un grand balcon cela donne moins de nuisances. Il a vu que toutes nos salles sont bien occupées, et il y a toujours plus de besoins, car il y a aussi plus de population. Il proposerait plutôt de faire la rénovation

complète, car finalement même pour ce prix, un appartement en PPE, avec la situation qui est là, ce n'est pas trop cher. A la limite, c'est l'appartement qui financerait la salle dessous partiellement, et cela resterait quand même la propriété de la commune.

**M. Ulrich Weyermann** – Il pense qu'il faudrait également regarder pour l'option de raser cette villa et refaire quelque chose, qui ne coûterait pas beaucoup plus que les CHF 685'000.00 prévus pour une rénovation totale. Et là, on pourrait adapter ce qui serait fait, soit des salles, des cabinets, appartements, etc... ce serait peut-être une possibilité de plus.

**Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, pense que le vote portera sur ces deux possibilités, à savoir, est-ce qu'on garde la salle, ou est-ce qu'on se dirige vers une location de l'entier du bâtiment, et cela afin de donner une direction à la Municipalité. Elle précise que ce vote est vraiment facultatif, donc il n'aura aucune valeur juridique.

**Mme Fabienne Vessaz** – On parle de plusieurs options de rénovation, mais elle pense qu'il y a peut-être encore une autre possibilité. Elle comprend que du mixte ce n'est pas l'idéal, par contre, comme les gens sont attachés à cette salle, ne serait-il pas envisageable que cette salle reste et que la partie appartement et combles soit transformée de manière à ce que cela serve à la collectivité ?

**M. Julien Bessard** – Il rejoint aussi les interventions de M. René Fluri et M. Ulrich Weyermann, à savoir, que le montant de CHF 685'000.00 lui paraît effectivement élevé pour une rénovation complète, mais également le montant de CHF 330'000.00 plus les CHF 40'000.00 pour faire une rénovation partielle. Il a l'impression que de faire une rénovation partielle, on ne fait que la moitié du travail, à l'heure actuelle où on nous demande partout d'économiser de l'énergie, de produire de l'électricité, il faut aller jusqu'au bout des choses et c'est à la commune de montrer l'exemple. Il croit que c'est important de penser aux dépenses d'énergie.

**La Vice-Présidente** propose que l'on passe au vote de principe, comme l'avait énoncé M. Jean-Michel Loup, à savoir, est-ce que c'est important qu'on garde une salle sous l'appartement ou est-ce que cette villa ne fera qu'une entité à louer.

Les Conseillers qui sont d'avis qu'il faut garder une salle communale avec ce bâtiment, et faire un bâtiment mixte, sont priés de le faire par un levé de mains. Résultat : 17 pour.

Les Conseillers qui sont d'avis qu'il faut faire une villa pour un seul locataire sont priés de le faire par un levé de mains. Résultat : 13 pour.

**Mme Sabine Thierrin** dit que c'est un vote serré, et pas sûr que cela aide à prendre une décision. Le sujet est au main de la Municipalité. Si on fait le total de ceux qui ont voté, cela fait 30 personnes, et ça veut dire que 10 personnes n'ont pas d'opinion pour le moment.

## 7. Communications municipales

**Mme Claire-Marie Spahr, municipale** : Les chemins AF sont actuellement en rénovation. Ces chemins dit AF pour améliorations foncières, sont tous situés en zone agricole. Il s'agit de chemins qui ont été créés, pour la plupart, dans la moitié du XXème siècle, suite à des

remaniements parcellaires, et qui sont devenus, petit à petit, propriété de la commune, qui assume leur gestion et leur entretien, et ils sont avant tout à vocation agricole.

Elle montre sur une carte les différents chemins, représentés en fonction de leur revêtement, par différentes couleurs. Notre commune compte 112 km de chemins, qui sont répartis selon leur revêtement soit : 45,7 km en béton, 13,5 km en bitume, 10 km en grave et 41 km en herbe. Afin de faciliter la situation des chemins, ils ont été numérotés en fonction des villages. Actuellement, il est effectué la quatrième étape de réfection depuis la fusion. Les travaux qui sont faits actuellement bénéficient de subventionnement à fond perdu à raison de 30% de la part du canton, et 27% de la part de la Confédération. Pour décider quels chemins vont être rénovés, il a été fait un constat visuel des dégâts qui existent, de la gravité de ceux-ci etc... . Il est également tenu compte de la fréquentation et du nombre de parcelles que le chemin dessert, afin de décider l'urgence de la rénovation.

Il est montré à l'écran la réfection actuelle des chemins. Il y a eu un préavis qui a été voté en mars 2021, pour un montant de CHF 1'641'000.--. La rénovation actuelle comprend quatre zones. A Chabrey, les chemins sont terminés. A Constantine, ils sont en partie terminés, car il y a une partie qui est en attente à cause des canalisations du réservoir du Charmontel qui doivent encore être posées, et qui ont pris du retard. Dans la zone III, en face de la porcherie entre Salavaux et Villars-le-Grand, la réfection est terminée, et il y a encore quelques finitions avec les banquettes à faire. Les travaux sont actuellement en cours dans la zone IV, sur deux chemins.

Les Chemins bétons anciens ont une largeur de 2,5m. Ceux qui sont refaits ont été élargis à 3m. Ceux qui sont en bon état, qui ne devaient pas être refaits, ont quand même été élargis avec une banquette stabilisée de 60 cm de chaque côté. Les chemins en goudron sont refaits à 3m., ceux en grave à 3m. également, et la largeur totale du domaine public est à 4m.

Différentes photos présentant les chemins qui ont été refaits sont projetées à l'écran.

Actuellement, environ 50 % des travaux ont été effectués. Pour l'instant, ils ont eu une petite mauvaise surprise, qui a occasionné un surcoût de CHF 130'000. —lié au coût d'évacuation des déchets inertes, à savoir, les matériaux qui étaient utilisés auparavant pour faire la fondation des chemins, comme des restes de tuiles, de carrons etc... qui doivent être éliminés dans des endroits spécialement prévus à cet effet, à raison de CHF 70. —la tonne.

Les travaux en cours actuellement sont les chemins en-dessus de Vallamand, notamment celui qui relie Vallamand et le bas de Montmagny. Ce chemin va être élargi avec des banquettes stabilisées sur un peu plus d'un km.

Le chemin qui est vers la déchetterie, entre Salavaux et le Lacotel, numéro 556, qui est l'un des plus anciens de la région, datant de la fin des années 1940 doit être refait.

Ils sont très satisfaits de la qualité des travaux effectués et les délais dans le calendrier, à part quelques retards, devraient être respectés, avec une fin des travaux prévue à peu près en juin prochain, pour autant que la météo soit de la partie. Ils sont déjà en train de préparer la prochaine étape. Elle signale qu'il y a eu quelques plaintes au niveau de la communication, venant d'agriculteurs qui n'avaient pas été avertis de quand les travaux allaient commencer. Ils ont pris note de la chose, et vont améliorer la communication pour les futures rénovations.

Il est demandé s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

**La Vice-Présidente** passe maintenant la parole au syndic.

**M. Michel Verdon**, syndic parle des terres communales dont il donne des explications. Une délégation d'agriculteurs avait été reçue par la Municipalité, qui demandait de revenir sur l'attribution des terres de 2017, qui avait fait couler beaucoup d'encre. Ces personnes demandaient de revoir cette attribution sur la base d'un procès-verbal de conseil communal de septembre 2017, qui avait eu lieu à Montmagny, dans lequel la Municipalité de l'époque s'engageait à corriger ce qui avait été fait, car il est stipulé dans ce procès-verbal que l'attribution des terres n'avait pas été faite de manière cohérente.

La Municipalité travaille sur la correction de ce qui avait été fait à l'époque par l'ancienne Municipalité. Dans ce contexte, des baux ont été dénoncés, dénonciations qui ont généré des recours dont la procédure est actuellement en cours. De ce fait, il ne peut pas ce soir donner plus d'informations, mais il reviendra sur ce sujet une fois que la procédure sera terminée.

Il y avait aussi un souhait qui avait été exprimé, soit de revoir la directive quant à l'attribution des terres communales. La directive de notre commune fonctionne apparemment comme la plupart des communes du canton, à savoir, la location des terres communales est du ressort de la Municipalité. Après avoir consulté le service de l'agriculture, il y a une possibilité de faire de cette directive un règlement qui serait approuvé par le Conseil. Pour ce faire, il y a toute une procédure à mettre en place, mais ce n'est pas forcément le chemin que la plupart des communes vaudoises prend, sachant que le règlement peut générer des complications par la suite, dans son application peut-être un peu trop rigide. Devant ce premier choix, la Municipalité a décidé de conserver, pour l'instant, l'attribution des terres communales, via une directive municipale.

A ce jour, depuis la fusion, il y a déjà eu deux modèles de directive. Un premier modèle qui avait été mis en place en 2013, puis un autre révisé en 2018. Ces deux modèles étaient basés sur plusieurs critères, dont le plus important était celui de la location quand des terres se libèrent. Au moment de la fusion, il est important de rappeler, qu'il y avait des populations très différentes, il y avait des communes qui avaient beaucoup de terres communales agricoles, et d'autres qui en avaient très peu, ce qui faisait qu'on se retrouvait avec une population d'exploitants qui était, à l'époque, de 45 à 50. Actuellement, il n'en reste plus que 42, voir bientôt 40. Tout ça faisait qu'il y avait une répartition des terres agricoles très inégale entre les exploitations. Les agriculteurs des communes bien nanties en terres agricoles avaient entre 10 à 12 hectares par exploitant de terres communales, et les exploitants des communes moins bien nanties en avaient pratiquement aucune. Ces deux premières directives, malgré ce déséquilibre, proposaient que dès qu'un exploitant avait un minimum de terres communales, mais alors le minimum était vraiment très bas, on attribuait les nouvelles terres à raison de 2/3 pour ceux qui en avaient le moins, et 1/3 pour ceux qui en avaient plus. Il y a eu beaucoup de question sur le « pourquoi » de cette équation.

La Municipalité aujourd'hui a pris la décision suivante : premièrement, ils ont repris la directive qui est conseillée par le Service de l'Agriculture, qu'on trouve également sur leur site internet, et ils l'ont conservée le plus possible tel quelle, car ils ne pensaient pas que la simplification qui en avait été faite à l'extrême à l'époque était de bon aloi. Deuxièmement, ils ont simplement



ajouté, en-dessus de tous les critères d'attribution, le fait que dès aujourd'hui, car cette directive a été validée il y a juste quelques heures, ils iront vers une moyenne qui soit équitable, à savoir, ils n'attribueront plus de terres aux exploitants qui sont déjà en-dessus de la moyenne. Cela ne veut pas dire qu'ils déshabilleront ceux qui sont déjà bien nantis, car cela ne se fait pas, mais par contre, pour chaque libération de terres communales, l'exclusivité sera donnée à ceux qui en ont le moins à ce jour, afin qu'à terme on atteigne une moyenne équitable pour chacun. Il précise que tout cela va prendre des années, même avec la modification apportée ce jour. Les retours qu'il a pu avoir de certains agriculteurs étaient positifs, car ils vont vers quelque chose de plus égalitaire. C'est clair qu'ils comprennent que même les agriculteurs qui ont déjà pas mal de terres espèrent toujours grandir, mais finalement, la base de la réflexion de la Municipalité a été donnée cette image : quand on se marie, on se marie pour le meilleur et pour le pire... ce qui veut dire que pour Vully-les-Lacs, dans le panier de la mariée, chaque commune a amené des choses différentes, et aujourd'hui on va entrer en 13<sup>ème</sup> année de fusion, et ils ne se voient plus défendre quelque chose d'inégal et il faut faire le pas dans cette nouvelle direction.

Personne ne demande la parole. **Mme La Vice-Présidente** remercie M. Michel Verdon pour son exposé, et passe la parole au municipal suivant.

**M. Christian Genilloud**, municipal, nous parle du centre de loisirs : il ressort quelques éléments concernant ce centre de loisirs, qui vient d'être élaboré partiellement. Il précise déjà qu'il n'arrivera pas à répondre à toutes les questions, et il espère désarmer des interventions musclées comme celles du dernier conseil. Dans le mot loisirs, certains ont interprété ce mot de façon inadaptée, et certains se sont braqués sur le chiffre de 24 ans, et il aimerait par cette présentation désarmer cette situation, et présenter ce centre de manière adaptée.

L'animateur de ce centre sera M. Demetrio Varela, qui a créé et géré une structure semblable à Orbe durant 15 ans. Le lieu principal sera à Avenches, ce qui est pratique car les enfants sont déjà sur place. Il s'agira d'un local dans l'ancien Aventic, mais pour l'instant ce n'est pas encore finalisé, car le bail n'est pas encore signé. Ce lieu est aussi à proximité de la zone sportive, donc beaucoup de possibilités de travailler avec ces jeunes. Une antenne sera probablement créée à Cudrefin, et à moyen termes, des activités itinérantes seront prévues dans les autres communes.

Concernant l'infrastructure, les jeunes seront impliqués dans la réalisation de ce lieu, dans l'aménagement, la décoration etc... , accompagné d'un animateur pour les encadrer et aussi pour leur proposer des choses intéressantes. L'âge : de 12 à 16 ans, majoritairement, mais il n'est pas exclu qu'il y ait des « Tanguy » des accueils de jour, à savoir qu'on va peut-être avoir des personnes qui seront attachées à rester dans cet encadrement. M. Genilloud donne également l'horaire qui est prévu à ce jour, soit les mercredis 14h.30-18h.30, jeudi 15h.30-18h.30 et vendredi de 15h.30 à 19h.30 au plus tard. Ce lieu n'est pas une discothèque, ni un lieu de fête. Le samedi c'est en discussion pour savoir s'il sera ouvert ou pas. Peut-être que sur Cudrefin ce sera fait. A voir.

Les objectifs sont :

Mettre en place diverses activités après l'école, car c'est une suite à l'accueil de jour, qui n'est prévu que pour les enfants jusqu'à 12 ans – encadrer les jeunes par un professionnel – désarmer

les situations de conflits – encadrer les jeunes en situation difficile, les orienter vers une structure adaptée – dépister les problématiques en relations avec des stupéfiants ou d'autres produits, car il y en a pas mal dans les écoles (c'est cyclique. Par exemple lorsqu'il était à Avenches, si pendant 3-4 ans on entendait plus parler de drogue, c'était mauvais signe, car souvent ils avaient trouvé le moyen de passer entre les gouttes, ou ont trouvé d'autres produits) – Collaboration avec la Fondation Cherpillod, place d'apprentissage, stage... - implication des jeunes dans la vie locale – activités, animations pour et par les jeunes. Ce n'est pas forcément M. Varela qui va tout gérer, mais peut-être que certains jeunes auront des missions à préparer ou seront peut-être volontaires à lancer des projets. Pour le moment, il y a beaucoup d'idées et ils espèrent que ça se développera. Ce n'est pas exclu que cela ne parte pas sur le Vully. Pour l'instant, tout cela est au stade de développement, et dans le futur tout cela peut être amené à évoluer.

Ce sera un lieu pour les jeunes qui n'ont pas forcément la possibilité de faire des activités avec leur famille, mais sans criminaliser les familles, mais effectivement à 15h.30 tout le monde n'est pas forcément à la maison quand le jeune a fini l'école, et là ce serait peut-être la possibilité de les confier à ce type d'organisation. Certains jeunes se retrouvent à ne pas savoir quoi faire lorsqu'ils ont fini l'école, ce qui peut les amener à faire des bêtises. Le nom du lieu est centre de loisirs, mais loisirs n'implique pas le fait de ne rien faire, ce qui ne sera pas du tout le cas dans ce centre.

(M. ? Impossible de comprendre le nom, et si jamais, merci de me le communiquer pour que je complète ) Par rapport aux horaires, et à Salavaux, il y a énormément de jeunes, et vu les horaires et les transports publics, est-ce qu'il ne serait pas envisageable de prévoir un local dans le projet de la nouvelle école ?

**M. Genilloud**, municipal, répond que c'est quelque chose à réfléchir, mais il faut auparavant voir comment va évoluer le centre à Avenches, voir s'il y a une demande également. Quand on a dit qu'il fallait organiser des cours facultatifs, personne ne s'est annoncé. Il faut vraiment attendre que ce soit lancé et peut-être qu'après il faudra prendre des dispositions.

**M. Jean-Michel Loup** demande comment cela est financé ?

**M. Christian Genilloud** - Ceci était dans les projets de l'ARPEJE, depuis quelques années, et cela avait été validé par le Conseil intercommunal en fin d'année 2022. Pour l'instant, par rapport à la population, environ 32% pour Vully-les-Lacs.

**Mme Céline Duran** demande si la responsabilité de ce lieu est bien définie, par exemple en cas d'accident, etc...

**M. Christian Genilloud** dit que pour le moment il ne peut pas répondre. Il fera remonter la question. Au niveau de la loi, la question avait été posée par rapport à des enfants qui, entre la 9<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup>, demandaient l'argent pour le réfectoire, mais n'allaient pas au réfectoire. Ils allaient plutôt au Milavy, et en fait, dans ces cas-là, ce n'est plus de la responsabilité de l'ARPEJE de gérer cette situation. Cela veut dire que si votre enfant dit qu'il va au centre de loisir, il ne sera pas noté l'heure d'arrivée de l'enfant, ni son départ, ce ne sera pas comme ça.

**M. Florian Aeby** dit que ce qu'il connaît du centre de Morat, ce n'est pas comme ça. C'est un lieu ouvert, où les gens passent. Les jeunes n'ont même pas besoin de décliner leur identité.

Mais de base, il n'y a pas de responsabilité de la part de la structure. C'est comme quand on va au bistrot. Il le voit comme un outil de travail hyper pertinent dans tout ce qui est prévention, addiction et autre, ça évite que les jeunes zonent. Ce sont des gens qui savent aussi ce qu'il se passe, et d'ailleurs la police de la ville de Morat ne va pas faire d'enquête avant d'aller vers cette structure pour savoir s'ils savent ce qui s'est passé.

Plus personne ne demande la parole.

**M. Christian Genilloud**, municipal, parle maintenant de structures modulaires. Dans ce projet, ils sont freinés par des organismes cantonaux qui ne laissent pas faire ce qu'ils aimeraient. Il se trouve d'un côté un département qui dit qu'il faut développer les accueils de jour, etc., et de l'autre, un autre département qui dit qu'ils ne peuvent pas construire dans la zone prévue. Quand une structure de ce type doit être déposée, on a de la peine à le faire dans la zone d'utilité publique qu'on a sur le site d'EPK, où on se trouve bloqué car il y a un collège qui se construit, il y aura une salle de gymn, et il faut quand même laisser une place pour la gare routière, les bus qui arrivent avec les enfants qui seront au nombre d'environ 320. A ce propos, plusieurs réflexions sont en cours.

Concernant la liste d'attente, au 31 décembre 2022, la capacité d'accueil était déjà dépassée pour plusieurs plages. Particulièrement pour la plage de midi, où la situation est très critique : parfois déjà 13 enfants en attente. Il pense qu'à ce jour la liste d'attente s'est encore agrandie. Cela veut dire que si on était en août, ces demandes ne pourraient pas être satisfaites. On peut accueillir 42 enfants aux Castors, et on ne peut pas dépasser ce nombre. A ce jour, on a déjà plus de 50 demandes qui ne pourraient pas être satisfaites. On doit développer cette offre d'accueil de jour, on ne peut pas faire autrement.

Il est présenté les plans figurant les différents bâtiments construits et à construire. Les travaux ont commencé, et il y a déjà une zone qui n'est plus utilisable pour les enfants, car il a fallu installer les infrastructures nécessaires aux ingénieurs et les machines. La première idée était de déposer la structure en face, dans le champ, mais le retour de la DGPL a été un refus total, même pour une structure provisoire qui ne va durer que trois ans, et il n'y a pas moyen de discuter. Du coup, la deuxième option qui a été retenue, c'est de perdre quelques places de parc au Gros Buisson, et d'y installer la structure. On sait que ce parking est utilisé surtout le week-end. La structure a une dimension de 27 m x 12 m. Ils doivent se tenir à 7m. de l'axe de la route et de 4m. des parcelles privées. On est juste dans les limites, mais c'était la seule possibilité qu'il y avait pour déposer cette structure sans diminuer encore plus la surface de la récréation.

Cette structure a été validée par l'office de l'accueil de jour, en la personne de Mme Martinez. Il donne également quelques chiffres pour que les gens comprennent qu'on ne peut pas mettre ces accueils de jour n'importe où. Ils doivent être à proximité immédiate de l'école, et il y a des directives à respecter comme par exemple 1 WC pour 12 enfants. On pourrait mettre 1 WC pour 15 enfants si c'est des grands, mais s'ils sont mélangés, c'est 12. M. Genilloud explique les différentes contraintes à respecter. Il faut un endroit pour manger, mais faire également que cet endroit puisse servir à faire les devoirs, etc... il faut des locaux pour que les petits puissent dormir. Il faudra voir aussi comment on pourra gérer les activités extérieures. Tout cela sera mis en place au mois de juillet, et la commande va se faire très prochainement.

**La Vice-Présidente** remercie M. Genilloud et demande s'il y a des questions.

**M. Damian Fioretta** demande s'il a été envisagé de les mettre sur deux étages, ceci pour un gain de place.

**M. Genilloud** répond que oui cela a été envisagé, mais déconseillé à cause des mesures de sécurité qui sont sévères dans tout ce qui est accueil de jour, crèches, etc...

**M. René Fluri** demande le coût par année pour cette structure.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'il ne peut pas donner un chiffre exact pour le moment, mais qu'il peut revenir là-dessus lors du prochain conseil. Aux alentours des CHF 35'000.—par année. Comme pour les Castors, la commune met le bâtiment à disposition et l'ARPEJE paie une location.

**M. René Fluri** dit qu'il a vu qu'à Vallon ils ont eu un même problème, où ils ont dû faire une structure sur le parking, et il semble que pour eux ils parlent d'un million pour cette structure. Ça le rassure si le montant est moins élevé.

**M. Genilloud** précise qu'il s'agit de salles de classe, et c'est un peu différent.

**M. Christophe Tombez** remercie la Municipalité pour ce projet, qui répond à un besoin des familles dans la commune, et c'est vrai que cette liste d'attente est une anxiété pour tous les parents. Il a été décidé de mettre les 1 à 6 P, soit des élèves où il y a le plus de restrictions. Y-a-t-il eu la réflexion de se dire on met plutôt les 7 à 8 P dans les containers, en se disant que les grands avaient peut-être moins besoin de protection, ce qui aurait peut-être facilité la mise en place de ces infrastructures ?

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que l'accueil de jour c'est de 1 à 6 P, et théoriquement on pourrait même pouvoir avoir des 7-8 P qui viendraient dans cet accueil de jour, mais c'est difficile. De plus, pour augmenter la capacité des Castors, il faudrait effectuer d'importants travaux dans la halle polyvalente.

**M. Christophe Tombez** dit que s'il reprend ce qui a été dit auparavant, M. Genilloud a fait la présentation sur le centre de loisirs, où il a dit que c'est les enfants de 12 à 18 ans qui sont pris, car à partir de 12 ans, ils ne peuvent plus être pris en charge par les Castors, soit le parascolaire. Pour le moment, on est parti pour mettre les 1-6P dans ces structures modulaires.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que c'est bien prévu de mettre les enfants de 1 à 6 P. Les plans qui sont présentés ne sont pas finalisés, et les inscriptions faites par l'architecte concernant les salles ne sont pas celles qui seront au final.

**Mme Fabienne Vessaz** aimerait une précision quant à ce qui a été dit sur les 7-8 P, soit des enfants de 11-12 ans. L'accueil de jour ne peut pas les accueillir pour les repas, par contre, ils sont accueillis le matin et l'après-midi, mais il y en a très peu actuellement, parce que ce sont des enfants qui sont en âge finalement de se débrouiller le matin et l'après-midi par eux-mêmes. C'est pour cela qu'il est parlé des 1-6 P.

**M. Christian Genilloud** précise que les 7-8 P mangent à part.

**Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, remercie les municipaux pour leurs présentations, qui sont maintenant terminées. Elle invite maintenant les municipaux à faire part de leurs communications.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, donne des informations sur :

- Le Pont de Salavaux : les passerelles ont été ouvertes. Du personnel auxiliaire a été mis en place dernièrement pour s'occuper du trafic, car les sous voies sont encore bloquées, car les treillis n'ont pas été encore remis, et il y avait des enfants qui prenaient ces passerelles et qui traversaient la route n'importe où.
- Pour la route d'Avenches : les propriétaires de terrain situés le long de cette route ont été vus, car il y a certaines expropriations à faire ; il s'agissait de leur présenter le projet avant de revenir vers le Conseil avec un préavis, après en avoir discuté avec la commission ad hoc. Maintenant, les propriétaires ont été revus à nouveau il y a deux semaines, et une convention leur a été soumise, mais celle-ci est présentée sous réserve de l'approbation de ce projet par le Conseil communal. Le calendrier pour la Municipalité était de mettre à l'enquête ce projet entre mi-mars et mi-avril, de pouvoir profiter des éventuels retours ou oppositions qu'il y aurait sur ce dossier, avant d'aller vers la commission ad hoc qui va être créée, d'adapter le dossier et de revenir devant le Conseil avec un préavis. Elle reste à disposition pour d'éventuelles questions.
- Affaires culturelles : une soirée jeux a été prévue à Villars-le-Grand. C'est M. Aeby qui s'en est occupé. Il vous donnera quelques informations à ce sujet.

**M. François Haenni**, municipal, informe que le 30 avril aura lieu la slow-up autour du lac de Morat. Cette année la partie officielle se tiendra à Salavaux, devant le bureau communal. Les Conseillers/ères sont les bienvenus à partir de 9h.30.

Personne d'autre ne prend la parole.

## 8. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales

**La Vice-Présidente** informe qu'à ce jour aucune demande n'a été faite. Elle demande si quelqu'un veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

## 9. Interpellations – motions – postulats

**La Vice-Présidente** informe qu'une motion a été déposée par une partie des Conseillers/ères faisant partie de l'Entente du Vully. Elle rappelle les modalités pour les motions.

**Mme Karin Hügli** donne lecture de la motion de l'Entente, sur le plan général d'affectation et le règlement sur la police des constructions, dont la conclusion stipule :

*« Au vu de ce qui précède et compte tenu qu'aucune information significative n'a été communiquée à ce jour, nous demandons à la Municipalité de présenter au conseil communal, avant la mise à l'enquête du plan d'affectation et du règlement des constructions :*

- *La vision de la municipalité sur le développement urbanistique de la commune,*
- *Les principes directeurs (programme d'action thématique) qui transcrivent cette vision dans le futur plan d'aménagement et dans le nouveau règlement des constructions.*

*Il est en outre demandé de développer les points suivants :*

- *Zone sportive.*
- *Zone artisanale.*
- *Bords de lacs et accès aux lacs.*

**La Vice-Présidente** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote : Les Conseillers qui acceptent de transmettre cette motion à la Municipalité sont priés de le faire par un levé de main. Résultat : 23 pour.

Les personnes qui sont contre la transmission de cette motion à la Municipalité sont priées de le faire par un levé de main. Résultat : 4. Abstentions : 12.

La motion sera transmise à la Municipalité.

## **10. Réponse au postulat AISTBV**

**La Vice-Présidente** informe que tout le monde a reçu la réponse de la Municipalité au postulat, et elle remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. Elle demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Du moment qu'une réponse a été donnée au postulat, l'affaire est close. Si des personnes veulent aller plus loin, il faut déposer une motion. Il est relevé la proposition de la Municipalité, qui stipule :

*« Même si la décision d'adhérer à l'AISTBV allégerait probablement la charge de la Municipalité, celle-ci propose de conserver et faire évoluer le service technique de la commune de VLL, tout en gardant à l'esprit l'option de rejoindre un jour l'AISTBV tant cette association a un profil intéressant.*

*Elle base sa décision sur les éléments suivants :*

- *La volonté de sécuriser la transition de la charge du responsable du ST actuel vers un collaborateur supplémentaire*
- *La volonté d'élargir les compétences du ST via l'engagement d'un nouveau collaborateur*
- *La volonté de conserver une autonomie et proximité du service offert aux citoyens. La volonté de développer des synergies concrètes avec les communes voisines de Cudrefin et Avenches concernant le choix et l'implémentation des outils informatiques utilisés dans les services techniques respectifs. ».*

## 11. Divers et propositions individuelles

**Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, demande si quelqu'un veut prendre la parole.

**M. Philippe Loup** : un nouveau système d'eau va bientôt se mettre en place, et il aimerait savoir de la part du Municipal responsable des eaux si on sait les niveaux de calcaire par village ? Est-ce que cela est amené à changer ? Comme ce taux de calcaire est différent d'un village à l'autre, il serait intéressant de savoir si on doit installer des filtres ou pas.

**M. Alain Bally**, Municipal, répond qu'il ne connaît pas les chiffres par cœur, mais il y a tous les renseignements sur le site de la commune, dans la section pilier public, notamment les valeurs pour 2022, nouveauté qui est apparue sur le site depuis deux semaines. Après les fourchettes sont assez larges, parce que l'eau est diluée avec l'eau du lac via l'ABV, et selon la production des sources ce taux est plus ou moins le même.

**M. Philippe Loup** demande si avec le nouveau système cela va changer ou pas.

**M. Alain Bally** répond qu'en principe il n'y aura pas de changement significatif. Il faut savoir que toutes les sources qui sont en forêt, soit Chabrey, Montmagny, Constantine, vont au réservoir du Charmontel, et seront diluées avec l'eau de l'ABV, et ce sera une eau de qualité identique pour tous ces villages.

**M. Florian Aeby** parle pour la commission culturelle, et informe qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles et d'idées et rappelle que le 25 mars aura lieu une journée jeux de société, le but étant de mélanger les personnes de différents âges. Ils travaillent pour le printemps sur une brocante qui serait gérée par les enfants.

**M. Fabrice Wullemin** revient sur le conseil du 10 mai 2022 à Montmagny, lors duquel la Municipalité avait présenté le projet de réfection de la route d'Avenches vers Salavaux, ceci pour un pot estimé à CHF. 3'091'000.--. Lors de ce conseil, il avait proposé à la Municipalité de présenter au Conseil plusieurs variantes d'investissement. Il aimerait savoir si sa proposition avait été considérée. Il met en référence l'approche de Mme Vincent pour le village de Constantine, où elle présente deux variantes, où on discute, ce qui facilite certainement un futur préavis et aussi une mise à l'enquête qui se présentera dans le futur. Alors que dans le dossier de la route, il a compris que la mise à l'enquête se fera avant que ce projet ne passe au Conseil. Il a de la peine à comprendre la logique.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'effectivement, dans le préavis les différentes variantes imaginées seront présentées, Par contre, une seule variante sera soumise au vote. Concernant la marche à suivre pour la suite de ce dossier, deux options ont été étudiées, à savoir :

- Option 1 : Mise à l'enquête publique, puis passage du préavis devant le Conseil communal. Ainsi, on profiterait des retours ou oppositions de la mise à l'enquête et pourrions adapter le préavis municipal en conséquence.
- Option 2 : On passe le préavis devant le conseil, après mise à l'enquête.

La Municipalité a retenu l'option 1. Elle la trouvait en effet intéressante. Par contre, dans le cas où cette option ne devait pas convenir au Conseil, il est toujours possible d'en discuter, la mise à l'enquête n'étant pas encore lancée.

**M. Fabrice Wullemin** trouve que personnellement il lui tient à cœur de discuter au niveau des investissements, pas que cela coûte trop cher, car la commune a beaucoup d'investissements à faire. Si le conseil peut choisir une option 5 étoiles ou une option 3 étoiles, cela lui tient à cœur personnellement. Il ne sait pas si d'autres conseillers ont la même approche, et il ne sait pas non plus si après l'enquête il y aura toujours cette flexibilité de peut-être changer les choses.

**Mme Laetitia Kohler** répond qu'il y aura toujours la possibilité de modifier le projet, mais c'est clair que si c'est le cas, il faudra retourner vers le canton avec une nouvelle proposition. Est-ce qu'il y a plus de perte de temps en y allant comme présenter ou l'autre option, elle ne sait pas et doit se renseigner sur les délais. Après, elle ne sait pas ce que M. Wullemin entend par 5 étoiles, 3 étoiles, mais ce qu'elle peut dire ce soir c'est qu'effectivement un chiffre a été articulé à CHF 3'091'000.--, ce qui représente le 5 étoiles, ou plutôt la solution la plus chère. On peut bien sûr réduire ce coût et passer à un 3 étoiles selon les dires de M. Wullemin, mais il faut savoir qu'il y a des normes à respecter et qu'on ne peut pas y déroger. De plus supprimer un bout de trottoir représenterait un coût minime par rapport à la totalité du projet, soit environ CHF 200'000.--. On ne pourra pas faire une route beaucoup moins chère. Mais tout cela sera présenté de manière transparente au Conseil.

**M. Christophe Tombez** : il lui semble qu'on a parlé d'un préavis. Du moment qu'il y aura un préavis, il y aura une commission ad hoc nommée, et cette commission sera chargée de trouver la solution optimale pour cette réfection autant côté financier que du côté du rendu. Pour lui, la question est maintenant de savoir si la mise à l'enquête est mieux avant qu'après. Si c'est comme pour une villa où la mise à l'enquête donne les lignes directrices et après ce qu'on met dedans la villa peut venir en après, ou alors est-ce qu'une fois qu'on a mis à l'enquête on ne peut plus rien changer ? Cela il n'y a que Mme Kohler qui puisse le savoir.

**M. Damian Fioretta** dit que la solution de Mme Kohler est louable. Il comprend qu'on puisse mettre à l'enquête pour avoir le retour des gens afin de savoir où on se dirige, mais si après on part sur plusieurs options et que ce n'est pas l'option de départ qui est choisie, on doit remettre à l'enquête. Pour lui on fait deux fois le travail. Il trouve plus logique de définir au départ sur quoi on part, et après de faire une mise à l'enquête, parce que suivant comment on risque d'en faire trois. Du moment que la première mise à l'enquête a des oppositions, il faudra savoir si on les lève ou pas, on les reçoit ou pas, on modifie le projet, on refait une mise à l'enquête, et on peut avoir à nouveau des oppositions, c'est quand même un peu risqué.

**La Vice-Présidente** tient juste à rappeler que le projet est présenté par la Municipalité, et c'est une compétence municipale. C'est à la Municipalité de choisir dans quel ordre ils font les choses. On va rester sur des questions de compréhension et de tout ce qui est de compétence municipale, de faire confiance à notre Municipalité.

**M. Philippe Loup** demande si on a le choix, car à ce qu'il a entendu ce soir, il se demande si le département n'a pas dicté ce qu'on doit faire ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, demande le choix de quoi ?



**M. Philippe Loup** dit sur les normes. Il a compris le choix de Mme Kohler, mais en même temps il se demande si cela n'est pas dicté par Lausanne. Est-ce qu'il y a discussion ou pas ?

**Mme Laetitia Kohler** répond que pour les travaux sur la route Avenches, c'était une volonté du conseil communal. Après, par rapport à la marge de manœuvre, à savoir, est-ce qu'on veut goudronner, rénover un trottoir, faire deux trottoirs, etc.. il y a des normes. La largeur de la route est définie, surtout pour les convois agricoles et la Municipalité y a pensé dans le projet. C'est clair qu'ils ont une certaine marge de manœuvre, mais tout en faisant avec les normes imposées par le canton.

**La Vice-Présidente** rappelle que ce projet est de compétence municipale, et que lorsqu'on aura un préavis ce sera le bon moment pour débattre que ce soit dans les différents groupes de préparation avant conseil, ou lors du conseil. Elle demande si on peut passer à autre chose.

**M. René Fluri** demande s'il y a un projet ou une variante qui prévoit de ne pas faire de trottoir du côté est. De toute façon, on ralenti le trafic et à ce moment-là il y aurait moins de terrains à exproprier et moins à stabiliser.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'ils vont étudier tout cela, et ils vont en discuter en Municipalité, à savoir, sur la procédure à suivre. Elle a bien entendu toutes les remarques.

**La Vice-Présidente** clôt ce débat, et demande s'il y a d'autres sujets à traiter.

**Mme Céline Duran** aimerait savoir si la Municipalité a la volonté de créer des zones 30 km/H dans les quartiers résidentiels. La directive cantonale a changé au début 2023, et juste pour l'historique, en 2020 il y a eu une pétition qui avait été déposée à Salavaux pour que la commune prenne ses responsabilités et annonce la présence des enfants, spécialement dans le quartier des Morteys, où il y a beaucoup d'enfants qui doivent circuler sur la route, et demandait de limiter le trafic. A l'époque, la DGME avait répondu négativement. Mais maintenant, comme les normes ont changé, elle invite la Municipalité à reprendre ce dossier.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, explique que ce dossier est en cours. Des comptages se font sur la commune en ce moment. Elle reviendra devant le Conseil avec une présentation sur ce sujet, et une réflexion est faite pour mettre les zones villas à 30 km/h. Elle n'a pas oublié ce projet et c'est vrai que la nouvelle loi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 facilite ce travail. Il n'y a effectivement plus besoin de faire des comptages, mais elle voulait voir à combien roulent les véhicules avant d'avancer dans ce dossier.

**M. Cédric Bardet** s'interroge sur le fait qu'il y a quelques mois en arrière, la Municipalité avait annoncé qu'elle voulait recenser les arbres remarquables dans la commune, puis avait reporté celui-ci. Mais il a constaté la semaine passée qu'il y a une requête pour abattage d'arbres dans les marais, dont figure un des arbres les plus anciens de la commune, et si celui-là n'est pas remarquable il ne voit pas ce qu'est un arbre remarquable. Est-ce qu'il y a un message caché dans la Municipalité, est-ce qu'il faut qu'on se dépêche d'abattre nos arbres remarquables avant qu'ils soient recensés ? Il aimerait une information à ce sujet.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, répond qu'il y a deux volets à sa question. En ce qui concerne le saule dans les marais, qui est mis à l'enquête pour abattage, malheureusement il

est en très mauvais état sanitaire, il est pourri à sa base, et c'est le garde-forestier qui a signalé qu'il fallait l'abattre. C'est vrai que ça fait mal au cœur de le faire, car il n'y a plus beaucoup d'arbres dans ces marais qui sont aussi grands et majestueux que celui-là. Un nouveau sera replanté au même endroit, car c'est obligatoire de le remplacer. En ce qui concerne le recensement des arbres remarquables, il est toujours en projet, mais cela a été repoussé, car la loi sur la protection de la nature et des sites qui régit la protection de nos arbres notamment, est en cours de modification et cela prend du temps. Il leur a été du coup suggéré d'attendre que cette loi soit en vigueur afin de ne pas faire deux fois le travail. Il n'y a pas de message caché de la Municipalité... on doit conserver les arbres, mais quand il y a un danger, la Municipalité se doit aussi de penser à la sécurité des citoyens.

**M. Christophe Tombez** profite des divers, bien que cela n'ait rien à voir avec le Conseil, mais le PLR organise un brunch dimanche prochain. Pendant ce brunch, ouvert à tout le monde, il y aura une présentation qui lui paraissait au début un petit peu intellectuelle, mais qui apparemment suscite pas mal d'émoi autour du lac, c'est la présentation du Groupe E qui va faire un lien entre le barrage de Schiffenen et le lac de Morat. Il y a pas mal de travaux qui ont été fait à ce niveau-là du côté fribourgeois. Personnellement, il n'en a jamais entendu parler du côté vaudois, mais il paraît qu'il y a un groupe de travail intercantonal qui a été mis en place. Si ce sujet suscite l'intérêt des conseillers, il leur conseille de venir écouter cette présentation et de s'inscrire auprès de lui après le Conseil. Pour terminer la journée du dimanche, il y aura un spectacle de Thierry Meury.

**La Vice-Présidente** demande s'il y a d'autres interventions.

**M. Alain Bally**, municipal donne encore une information par rapport au projet Schiffenen, la Municipalité est au courant et il y a eu une séance d'information à Praz (Bas-Vully), et ils suivent ce projet.

**Mme Sabine Thierrin**, vice-Présidente, clôt la séance. Elle remercie la Municipalité et la presse, et rappelle que la prochaine séance aura lieu le 2 mai 2023, et une collation est servie à l'issue de cette séance. Il est 21h.24, la séance est levée.

#### CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

La Vice-Présidente :

La Secrétaire :

Sabine Thierrin

Elisabeth Christinat